

RAPPORT DE JURY  
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THÉÂTRE  
SESSION 2017

L'examen de certification, dans l'académie de Lille, se déroule comme suit. Le candidat est invité à faire un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec le jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des Universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Cette année le jury était composé de :

- M. Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre
- M. Amos Fergombé, professeur des Universités, Arts du spectacle, Université d'Arras en Artois
- M. Philippe Cuomo, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Blaringhem de Béthune.

Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#)).

Cette année, le jury tient à souligner la légitimité de toutes les candidatures sans la moindre exception. Une note inférieure à 10 n'enlève rien à l'engagement et à l'enthousiasme des candidats non reçus. Le jury les encourage d'ailleurs à se représenter.

### **L'exposé**

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être vivant et engagé. Il permet avant tout de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement. Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien.

Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation, définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement, tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée. Le candidat doit être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

Les exposés de cette année se sont moins appuyés sur les dossiers transmis et ont tenu compte du rapport de la session 2016 qui proposait aux candidats de problématiser leurs interventions. Cependant, le jury rappelle que les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Les lectures d'ouvrages théoriques restent encore trop souvent insuffisantes, superficielles voire inexistantes. Un candidat qui se présente à cet examen doit pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories

théâtrales notamment. Il n'est pas demandé des connaissances universitaires pointues et poussées mais plutôt de posséder une sorte de socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre.

### **L'entretien**

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques
- champ des programmes d'enseignement du lycée
- champ des pratiques pédagogiques
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de ces différents champs, a encore été particulièrement valorisée cette année.

Lors de la session 2017, le jury a pu constater parfois :

- la difficulté de certains candidats à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre ;
- une fréquentation insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité qui ne saurait faire défaut ; un candidat ne peut pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à ses années de formation ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'extraordinaire offre des lieux de création présents dans la Région ;
- une certaine méconnaissance des contenus des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;
- une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe « ordinaire » - certains candidats n'étaient notamment pas en mesure de proposer des activités préparatoires pour emmener une classe au théâtre ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation.

Ces raisons expliquent l'échelonnement des notes.

Les membres du jury :

Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, Académie de Lille

Amos Fergombé, professeur en Arts du spectacle, Université d'Arras en Artois

Philippe Cuomo, professeur de théâtre, chargé de mission auprès de la CASEAT